

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du 24/11/2020****Année scolaire : 2020 – 21****Numéro de séance : 02**

Date de convocation : 12/11/2020

Présidence de : M. Sylvain SOUCHON

Quorum : 12

Nombre des présents : 17 puis 18

Nombre d'absents excusés : 2

SOMMAIRE DES QUESTIONS TRAITÉES	Décision Avis Vote	page	Numéro d'acte	Pièces Jointes	
				désignation	N°
Approbation du CR du CA n°1	Vote				
Adoption de l'ordre du jour	Vote				
Stage APPN 2021	Vote		17		
Taux de participation du SRH aux charges communes	Vote		20 NTR		
Budget 2021	Vote		19		
Passation de conventions, contrats et de marchés	Vote		18		
Questions diverses					

Ce Conseil d'Administration s'est déroulé en visio-conférence et les votes ont été effectués en ligne (cf. document joint).

PRESENCE AU CONSEIL

Séance du 24 novembre 2020

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom et Prénom	P	A	E	Nom et Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	SOUCHON Sylvain	X						
	Adjoint Gestionnaire	CLERICI Roland	X						
	CPE	CHARRETTE Sandra	X						
Elus locaux	Collectivité rattachement de	WEISS Maurice	X						
	Groupement commune de	CHANTRE Michel			X				
	Commune siège	VAREILLE Nadège			X				
	Commune siège								
Personnalité qualifiée		HAOND Sébastien			X				
Total : 4									

Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	THIERS Clémentine	X						
		HAENEN Christel	X						
		BORTOT Katy	X						
		TESTA Fabien			X				
		VASSEUR Lauriane	X						
		CHAMBRON Anne	X						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de sante	MOUNIER Arlette		X				x	
		MOUNIER Teddy	X						
Total : 6									

Parents d'élèves et élèves	Elus parents d'élèves	CLARET Marianne			X			x	
		VIALATTE Stéphanie	X						
		VAREILLE Nathalie	X						
		GADDINI Myriam	X						
		CHANTRE Noémie	X						
		LUET-MAUJEAN Stéphanie		X					
	Elèves	KORNIG Ambre	X						
		PICQ-DELOBRE Mahé	X						
Total : 6									

Compte-rendu

Point n°1 : Approbation du compte rendu du CA n°1 du 05/11/2020

Monsieur le Principal demande aux membres s'ils ont des commentaires et propose de passer au vote du PV du CA n°1 du 05/11/2020.

Résultats du vote : 17 pour – vote à l'unanimité

Point n° 2 : Approbation de l'ordre du jour

Monsieur le Principal demande aux membres s'ils ont des commentaires et propose de passer au vote de l'ordre du jour

Résultats du vote : 17 pour – vote à l'unanimité

Point n° 3 : Stage APPN 2021

- Monsieur le Principal informe que le voyage pour les élèves de 5^{ème} de l'année dernière n'a pas eu lieu en raison de la crise sanitaire de la Covid-19. Les élèves pourront toutefois partir cette année avec les 4^{ème}.
- Le voyage se déroulera du 25 au 28 mai 2021 pour les élèves des classes de 5^{ème} et 4^{ème} (54 élèves).
- Le budget prévisionnel s'élève à 12 131.63 euros. La part des accompagnateurs s'élève à 838 euros qui sera prise en charge par l'établissement. Le Conseil départemental de l'Ardèche apporte une aide de 3 960 euros.
- L'association des parents d'élèves (APE) participe à hauteur de 15 euros par jour et par enfant, ce que M. le Principal souligne : il remercie vivement la Présidente de l'APE pour son soutien. La participation des familles s'élève donc à 75.80 euros.
- Un parent d'élève demande si les élèves de 5^{ème} et de 4^{ème} partiraient ensemble aux mêmes dates, Monsieur le Principal acquiesce.
- Madame la responsable des Affaires scolaires souligne le fait que ce séjour est très apprécié par tous et qu'il est très instructif.
- Il y aura des activités sur les peintures rupestres ainsi que des travaux concernant l'EPS et d'autres disciplines.
- Monsieur le Principal souligne le fait que pendant le séjour les emplois du temps des autres élèves seront modifiés, il en fera part aux familles.

Résultats du vote : 17 pour – vote à l'unanimité

Point n° 4 : Taux de participation du SRH aux Charges Communes de l'établissement.

Monsieur le Principal rappelle que les tarifs de restauration sont imposés par le Département et que dans le contexte actuel de la crise sanitaire du Covid-19, ces tarifs ne subissent pas d'augmentation pour l'année 2021 :

- Le montant du forfait pour les élèves demi-pensionnaires est de 467.60 euros (187.04 euros pour 1er trimestre, 146.96 euros pour le 2^{ème} trimestre et de 133,60 euros pour le 3^{ème} trimestre). Le prix d'un ticket est de 4.30 euros.
- Pour les commensaux, les tarifs sont appliqués en fonction des catégories des personnels : catégorie A : 4.50 euros ; catégorie B et C: 2.80 euros ; personnels extérieurs : 6.50 euros
- Pour les élèves demi-pensionnaires des écoles maternelle et primaire, le prix du repas est de 3.34 euros. Ce tarif reste également inchangé par la Mairie de Saint-Agrève.
- Pour information, 22.5% du prix d'un repas est reversé à la collectivité territoriale pour les salaires.

L'adjoint-gestionnaire propose que le taux de participation aux charges communes du SRH passe de 17% (2020) à 18%. Par ailleurs, les dépenses de viabilisation et de fonctionnement du SRH ne se faisant pas en totalité sur ce service, il est proposé de reverser 30% de ces 18% au service ALO - viabilisation. Les 70% restants seront conservés au SRH pour les charges de fonctionnement identifiables.

- Monsieur le Principal remercie Madame la responsable des Affaires scolaires pour les bonnes

relations entre la Mairie de ST Agrève et le collège.

Monsieur le Principal rappelle que les familles ne doivent pas hésiter à solliciter le Fonds Social du collège qui peut les aider à payer certains frais comme notamment la cantine.

Résultats des votes :

Taux des charges communes : 17 pour – vote à l'unanimité

Reversement 30% et 70% : 17 pour – vote à l'unanimité

Point n°5 : Budget 2021

Le Principal présente l'armature du budget ainsi que les axes politiques qui ont guidé son élaboration :

- L'ouverture culturelle
- La pratique sportive
- L'investissement en EPS
- La stabilité par rapport à 2020.

Le Budget 2021 est alors présenté par Monsieur l'Adjoint-gestionnaire, service par service.

Monsieur le Principal souligne que Monsieur l'Adjoint-gestionnaire est un véritable soutien en donnant toutes ces bonnes et claires explications dans la présentation de ce budget.

Résultats du vote : 17 pour – vote à l'unanimité

Point n°6 : Délégation de signature au chef d'établissement

Monsieur le Principal demande aux membres du Conseil d'Administration l'autorisation de signer les conventions, les contrats et les marchés qui s'inscrivent dans la limite des crédits ouverts au budget et dont l'incidence financière est annuelle et se limite au seuil fixé par l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 pour les marchés à procédure adaptée.

Résultats du vote : 17 pour – vote à l'unanimité

M. CHANTRE EST ARRIVE A 18H45

Point n°7 : Questions diverses

- **Journée de solidarité** : chaque personnel doit 07 heures de travail dans le cadre de la journée de solidarité. Le temps de travail des AED et des personnels administratifs inclut déjà ce temps de travail (1607 heures annuelles).

Pour un temps plein : 7h

Pour un 15/18 : 5.5h

Pour un mi-temps : 3.5h

Au collège, cette année, le Principal propose que cette journée soit utilisée pour la réalisation de l'évaluation de l'établissement (3h) et 4h seront consacrées aux portes ouvertes ou à d'autres actions dans le collège.

- **Sonnerie** : Question d'un élève : serait-il possible de remettre la sonnerie de début et de fin de cours ?

Réponse de Monsieur le Principal : il n'y a plus de sonnerie car celle-ci est utilisée pour l'alerte PPMS depuis sa mise en place et de plus, il y a actuellement un décalage de 5 minutes des récréations en raison de la mise en œuvre du protocole sanitaire.

M. le Principal sollicite l'avis des professeurs : c'est positif qu'il n'y ait pas de sonneries car il y a plus d'attention en fin de cours. Ils notent toutefois que certains élèves ne sont pas en rang quand les professeurs vont les chercher d'où perte de temps pour tout le monde ; il faut apprendre l'autonomie, savoir quand on doit être prêt pour le début et la fin des cours. Un professeur note que c'est bien qu'il n'y ait plus cette « gendarmerie musicale », c'est confortable de ne plus avoir de sonneries, c'est appréciable qu'il n'y ait pas de sonnerie, on a plus de temps pour finaliser les

cours sans stress

M. le Principal sollicite la Vie scolaire : les AED sont à la surveillance des élèves, c'est difficile d'être à l'heure tous en même temps, elles demandent alors de faire quelque chose au niveau de la sonnerie, d'être « raccord » au niveau de l'heure, que les horloges soient toutes à la même heure. Madame la CPE « Si chacun y met du sien on peut y arriver ». Les récréations se passent bien (M. Souchon).

M. le Principal sollicite les parents d'élèves : c'est moins stressant sans sonnerie ; elle était forte et pour ceux qui ont des problèmes auditifs, c'est compliqué. La sonnerie fait un repère dans le temps pour les élèves

M. le Principal resollicite les délégués des élèves : Ça peut être bien une horloge dans chaque classe et toute à la même heure.

Réaction d'un représentant des personnels : pour des horloges synchronisées, il y a un coût ; des devis avaient été réalisés avec le précédent chef d'établissement. Une grosse horloge dans la cour ? coût élevé

Madame la CPE propose d'évoquer le sujet des horloges et de la sonnerie en CVC.

- **Evaluation de l'établissement**

Le chef d'établissement présente aux membres du CA l'esprit de cette nouvelle forme d'évaluation ainsi que le calendrier prévisionnel . Tous les établissements français seront évalués tous les 5 ans. Il s'agit d'une évaluation de la manière dont l'établissement accompagne collectivement les élèves et met en œuvre le service au public. Il est précisé que tous les membres de la communauté éducative seront sollicités pour « regarder » le travail collectif mis en œuvre dans l'établissement, lors d'une première phase d'autoévaluation. Il y aura des questionnaires adressés aux personnels, aux familles et aux élèves ainsi que des entretiens. Madame la Présidente de l'Association des Parents d'élèves sera reçue le jeudi 26 novembre pour en discuter et des groupes de parents seront reçus d'ici le 20 janvier. Il y aura un compte rendu d'autoévaluation rédigé et relu par les participants.

Il y aura également, dans un second temps, une évaluation externe menée par une équipe.

Le compte rendu final, qui sera présenté aux membres du CA, servira à identifier les points à améliorer et les points forts sur lesquels on peut s'appuyer.

Madame la responsable des affaires scolaires de la Mairie dit que c'est une démarche nouvelle et que le collège « n'a pas à rougir de ses performances » ; elle est dans l'attente du questionnaire.

Une enseignante explique qu'elle accompagnera les élèves dans la passation du questionnaire à leur attention afin que toutes les questions soient comprises. Elle se félicite qu'il n'y ait pas que l'aspect scolaire mais aussi un aspect humain qui soit pris en compte.

- **Vote en ligne** : monsieur le Principal cherchera un autre système de vote pour le prochain CA.

FIN DE SEANCE 19H00.

Signatures

Le secrétaire de séance | Stéphanie VIALATTE, Parents d'élèves

Le Chef d'établissement | Sylvain SOUCHON, Principal